

Baccalauréat universitaire en Médecine, 3^e année (BMed3) 2023 – 2024

Directive concernant le déroulement des modules et des examens

La 3^e année du Baccalauréat universitaire en Médecine comporte 9 modules. Chaque module est évalué séparément. Les cours qui font foi pour les évaluations sont ceux dispensés durant l'année académique 2023 – 2024.

Pour commencer la 3^e année du Baccalauréat universitaire, l'étudiant·e doit avoir accompli le stage pratique de soins aux patient·e·s. Le formulaire, qui doit être signé par le/la responsable du stage et envoyé à l'Unité des compétences cliniques (UCC), est disponible sur le site internet de l'École de médecine.

Inscription aux sessions d'examens

Les dates d'examen des deux sessions de l'année académique (janvier-février et avril-mai) sont publiées en temps opportun sur le site de l'École de médecine. L'inscription aux deux sessions d'examens est faite automatiquement au moment de l'inscription au semestre d'études correspondant.

Les étudiant·e·s en échec simple sont de même automatiquement inscrit·e·s aux examens de la session correspondante de l'année suivante pour tous les modules pour lesquels ils/elles n'ont pas obtenu de crédits ECTS.

En cas de force majeure empêchant un·e étudiant·e de se présenter à un examen, une demande de retrait motivée doit être soumise à l'Unité des évaluations des apprentissages (UnEvAp) **AVANT** le début de l'examen; seules des situations exceptionnelles dûment attestées peuvent être soumises après le début de l'examen.

Aucune justification n'est prise en compte de manière rétroactive pour un ou plusieurs examens déjà présentés.

Toute absence injustifiée à un examen est sanctionnée par un échec.

Justification d'indisposition pendant les examens

Pour pouvoir être admise, toute indisposition ou absence pendant les examens doit être certifiée médicalement dans les 3 jours ouvrables qui la suivent et accompagnée d'une lettre explicative pour la poursuite des examens. Si l'étudiant·e se sent tout à coup mal pendant l'examen, il/elle peut quitter l'épreuve après avoir averti le/la responsable de la salle et lui avoir remis son examen. Celui-ci ne sera pas corrigé. L'étudiant·e devra alors se rendre immédiatement chez le médecin et faire établir un certificat médical, daté du jour dudit examen, qui certifie alors son incapacité à présenter cet examen. Ce certificat sera délivré à l'UnEvAp selon les prescriptions susmentionnées.

La publication des résultats se fait environ trois semaines après le dernier examen d'une session dans le dossier académique électronique de chaque étudiant·e sur MyUNIL. L'ensemble des crédits ECTS obtenus au cours de l'année apparaît sur le site MyUNIL après la publication des derniers résultats de la session d'examens.

Après la publication des résultats, les étudiant·e·s qui le souhaitent peuvent consulter leurs épreuves selon des modalités qui figurent sur le site internet de l'École de médecine. Ils/elles doivent pour cela s'inscrire en suivant les instructions publiées avec les résultats.

Descriptif de l'année

Module B3.1 « Cœur-Poumons »

Type d'évaluation	: 1 examen sur tablette informatique (CBA): Questions à Choix Multiples (QCM) et Questions de Raisonnement Clinique (QRC).
Nombre de crédits	: 8 crédits ECTS octroyés en cas d'obtention de la note 4 au moins.
Objectifs évalués	: Les objectifs décrits dans le cahier de module publié au début du module.
Examen	: Janvier-février 2024.
Examen de rattrapage	: L'année suivante avec les étudiant·e·s de 3 ^e année du Baccalauréat.

Module B3.2 « Douleurs abdominales »

Type d'évaluation	: 1 examen CBA : QCM et QRC.
Nombre de crédits	: 7 crédits ECTS octroyés en cas d'obtention de la note 4 au moins.
Objectifs évalués	: Les objectifs décrits dans le cahier de module publié au début du module.
Examen	: Janvier-février 2024.
Examen de rattrapage	: L'année suivante avec les étudiant·e·s de 3 ^e année du Baccalauréat.

Module B3.3 « Inflammation »

Type d'évaluation	: 1 examen CBA : QCM et QRC.
Nombre de crédits	: 8 crédits ECTS octroyés en cas d'obtention de la note 4 au moins.
Objectifs évalués	: Les objectifs décrits dans le cahier de module publié au début du module.
Examen	: Janvier-février 2024.
Examen de rattrapage	: L'année suivante avec les étudiant·e·s de 3 ^e année du Baccalauréat.

Module B3.4 « Fonctions supérieures du système nerveux »

Type d'évaluation	: 1 examen CBA : QCM et QRC.
Nombre de crédits	: 8 crédits ECTS octroyés en cas d'obtention de la note 4 au moins.
Objectifs évalués	: Les objectifs décrits dans le cahier de module publié au début du module.
Examen	: Avril-mai 2024.
Examen de rattrapage	: L'année suivante avec les étudiant·e·s de 3 ^e année du Baccalauréat.

Module B3.5 « Croissance et développement »

Type d'évaluation	: 1 examen CBA : QCM et QRC.
Nombre de crédits	: 8 crédits ECTS octroyés en cas d'obtention de la note 4 au moins.
Objectifs évalués	: Les objectifs décrits dans le cahier de module publié au début du module.
Examen	: Avril-mai 2024.
Examen de rattrapage	: L'année suivante avec les étudiant·e·s de 3 ^e année du Baccalauréat.

Module B3.6 « MSC Médecine et santé communautaires — Immersion communautaire »

Type d'évaluation	: Présentations écrite et orale du travail de terrain effectué en groupes pendant le module.
Nombre de crédits	: 7 crédits ECTS octroyés selon les critères de validation du module définis dans le cahier de module.
Rattrapage	: L'année suivante avec les étudiant·e·s de 3 ^e année du Baccalauréat.

Module B3.7 « MSC Médecine et santé communautaires — Épidémiologie, prévention et médecine communautaire »

Type d'évaluation	: 1 examen écrit : QCM et Questions à Réponses Ouvertes Courtes (QROC).
Nombre de crédits	: 5 crédits ECTS octroyés en cas d'obtention de la note 4 au moins.
Objectifs évalués	: Les objectifs décrits dans le cahier de module publié au début du module.
Examen	: Janvier-février 2024.
Examen de rattrapage	: L'année suivante avec les étudiant·e·s de 3 ^e année du Baccalauréat.

Module B3.8 « Compétences cliniques »

Type d'évaluation	: 1 examen clinique objectif structuré (ECOS).
Nombre de crédits	: 6 crédits ECTS octroyés après avoir : <ul style="list-style-type: none">• Validation de la participation aux activités du module B3.8 (feuilles de présence signées),• Validation des activités PULS (Portfolio de l'Université de Lausanne pour les Skills) impliquant la rédaction de 2 rapports de synthèse et la participation aux 2 séances de mentorat,• Obtention de la note 4 au moins à l'examen ECOS du module B3.8.
Objectifs évalués	: Les objectifs d'apprentissage des activités de compétences cliniques, tels que définis dans le cahier de module.
Examen	: Mai 2024.
Examen de rattrapage	: L'année suivante avec les étudiant·e·s de 3 ^e année du Baccalauréat.

Module B3.9 « Cours à option »

Type d'évaluation	: Évaluation sur la base de la participation active (attestée par les feuilles de présence munies des signatures) et des éventuelles autres validations exigées dans le cadre de chaque cours, comme annoncé en début de programme par le/la responsable du cours. Pour les cours pris en dehors du programme de l'École de médecine, se référer aux modalités d'évaluation spécifiques de chaque cours.
Nombre de crédits	: 3 crédits ECTS octroyés en cas de participation attestée à toutes les séances du cours à option attribué, et sur la base des éventuelles autres validations exigées dans le cadre de chaque cours (pour les cours pris en dehors du programme de l'École de médecine d'autres conditions d'évaluation peuvent prévaloir pour l'obtention des crédits ECTS).
Rattrapage	: L'année suivante avec les étudiant·e·s de 3 ^e année du Baccalauréat.